

24.—Taux brut de la mortalité en certains pays en ces dernières années.

Pays.	Année.	Taux brut de la mortalité.	Pays.	Année.	Taux brut de la mortalité.
Saskatchewan.....	1928	7-2	Grèce.....	1924	12-6
Manitoba.....	1928	8-2	Panama.....	1926	12-6
Nouvelle-Zélande.....	1927	8-4	Suède.....	1927	12-7
Australie occidentale.....	1927	8-7	Belgique.....	1927	13-0
Alberta.....	1928	8-9	Écosse.....	1927	13-5
Queensland.....	1927	8-9	Québec.....	1928	13-8
Australie du Sud.....	1927	8-9	Terre-Neuve.....	1923	14-2
Australie.....	1927	9-4	Finlande.....	1927	14-4
Nouvelles Galles du Sud.....	1927	9-4	Irlande du Nord.....	1927	14-6
Tasmanie.....	1927	9-4	Argentine.....	1921	14-8
Victoria.....	1927	9-6	Autriche.....	1927	14-8
Union Sud-Africaine (blancs).....	1927	9-8	État Libre d'Irlande.....	1927	14-8
Colombie Britannique.....	1928	10-1	Lettonie.....	1924	14-8
Hollande.....	1927	10-2	Tchécoslovaquie.....	1925	15-2
Danemark.....	1926	11-0	Italie.....	1927	15-8
Norvège.....	1927	11-0	France.....	1927	16-5
Canada	1928	11-3	Estonie.....	1927	17-3
Nouvelle-Ecosse.....	1928	11-3	Hongrie.....	1927	17-7
Île du Prince-Edouard.....	1928	11-3	Espagne.....	1927	18-9
États-Unis (territ. d'enreg.).....	1927	11-4	Japon.....	1927	19-8
Uruguay.....	1927	11-4	Bulgarie.....	1924	20-7
Ontario.....	1928	11-5	Jamaïque.....	1925	21-4
Prusse.....	1927	11-9	Roumanie.....	1926	21-5
Allemagne.....	1927	12-0	Ceylon.....	1927	21-7
Nouveau-Brunswick.....	1928	12-0	Chili.....	1927	25-3
Angleterre et pays de Galles.....	1927	12-3	Égypte.....	1925	26-2
Suisse.....	1927	12-3	Inde anglaise.....	1926	26-8
Islande.....	1927	12-4			

Sous-section 2.—Mortalité infantile et mortalité puerpérale.

Les grands efforts accomplis dans les récentes années par la science médicale pour restreindre la mortalité se sont exercés spécialement à la solution des problèmes relatifs à la mortalité infantile; il faut admettre que le succès a largement couronné ces travaux. Au Canada, les autorités fédérales, provinciales et municipales chargées d'assurer l'observation de l'hygiène ont pris part à la lutte contre la mortalité infantile; aussi, en l'absence d'épidémies, chaque année constitue une amélioration. Au cours des huit années des statistiques vitales de l'ancien territoire d'enregistrement, la mortalité infantile a considérablement décliné. Tandis qu'en 1920, plus de 10 p.c. de tous les nouveau-nés mouraient dans leur première année, en 1921 cette proportion descendit à 8.8 p.c., soit 14,893 décès sur 168,979 naissances; en 1922 elle ne dépassa pas 8.7 p.c., soit 14,256 décès sur 164,194 naissances; en 1923 elle remontait à 8.8 p.c., mais en 1924, une amélioration considérable ramenait à 7.85 ce coefficient qu'une légère augmentation faisait monter à 7.86 p.c. en 1925 et à 7.99 en 1926. Les chiffres provisoires de 1928 font encore baisser ce taux à 7.10 p.c., soit le taux le plus bas jamais constaté dans l'ancien territoire d'enregistrement. En 1927, les décès d'enfants de moins d'un an représentaient 20.9 p.c. de la masse des décès, et 19.4 p.c. (chiffre provisoire) en 1928, comparativement à 20.7 p.c. en 1922. Le tableau 25 donne la statistique de cette mortalité dans l'ancien territoire d'enregistrement, et dans tout le Canada, à l'exclusion des Territoires, pour les années 1921-28. Les chiffres de 1928 sont provisoires.